

Exposition Enfants soldats

Introduction à l'exposition

Selon les sources, on estime qu'il y a actuellement entre 250 000 et 300 000 enfants engagés activement dans les conflits armés. Comment expliquer ce phénomène ?

1 La nature des conflits

Guérillas, révoltes et guerres révolutionnaires ne sont pas nouvelles, mais à la fin du vingtième siècle, se sont développés des conflits où les populations civiles sont devenues les cibles privilégiées des belligérants. Pillages, razzia, actes de terreur à l'encontre des populations locales, nettoyage ethnique, viols sont devenus les armes courantes des conflits. Les enfants, parce que plus vulnérables, sont en première ligne. Devenus orphelins, animés par la vengeance ou la colère, "ramassés" par les milices, poussés par la faim et le besoin de protection, ils sont les cibles privilégiées pour des recruteurs sans états d'âme. Souvent, la structure démographique des pays en guerre est telle que l'absence de perspectives d'avenir rend l'engagement précoce dans des forces armées comme la seule alternative à la pauvreté.

2 Il faut ajouter à cela la prolifération des armes "légères"

Faciles à utiliser et à entretenir, ne nécessitant pas une instruction militaire érudite. Intérêt pour les groupes armés.

Un exemple : le fusil d'assaut Kalachnikov AK47M ne pèse que 3.4 kg et son système de récupération des gaz limite fortement le recul. Il permet le tir coup par coup ou automatique (10 coups par seconde). Un enfant peut porter cette arme et tirer sans se démettre l'épaule ! Il est simple à démonter et à entretenir. On estime qu'il y en a entre 70 et 110 millions d'exemplaires vendus dans le monde. Au moins 56 pays l'utilisent. Il est fabriquée en Russie, Bulgarie, Roumanie, Chine, Cuba, Corée du Nord, Algérie, et des versions dérivées en Afrique du Sud, Egypte, Israël, etc. Il ne coûte pas cher, aux environs de 300 € (alors que son équivalent français coûte plus de 1500 €)

3 L'opportunité économique:

- Les enfants ne coûtent pas cher. Obligés de se débrouiller pour se nourrir, ils n'exigent pas contrairement aux adultes le paiement d'une solde.
- L'obéissance: L'esprit de corps, le respect de l'autorité, la facilité d'endoctrinement, ou même l'intrépidité sont autant de faiblesses dont profitent les chefs de guerre. Ils ont peu de chance de se rebeller et ne comprennent que rarement tous les intérêts en jeu. On fait des enfants un matériau malléable, facile à utiliser. La cruauté et la violence des rituels d'initiation ou des châtiments corporels sont telles qu'elles les dissuadent de s'enfuir. Dans certains cas, ils sont formatés pour exécuter des attentats suicides.
- La méconnaissance du danger: les enfants ne peuvent complètement apprécier les conséquences de leurs actions ni dans quelles mesures celles-ci auront un impact sur leur avenir. Décider de la vie et de la mort, abattre ou épargner, sauver un ami ou sauver sa vie, aider une victime à survivre sont des décisions complexes difficiles à prendre pour un enfant.
- Leur polyvalence: les enfants sont engagés directement sur la ligne de feu ou affectés à des "postes de contrôle". Ils servent de gardes du corps, participent à des coups de main, des attaques de village; ils sont aussi utilisés comme porteurs d'armes et de munitions, pour poser des mines, comme espions et informateurs. Les filles peuvent être engagées directement dans les combats, beaucoup sont utilisées aux cuisines, comme domestiques et surtout comme esclaves sexuelles. Les conséquences sont effroyables

4 Conséquences psychologiques:

Soumis à des traumas profonds, ils sont nombreux à souffrir du syndrome du stress post-traumatique. Leur cerveau a subi des transformations irréversibles. Leur développement cognitif est gravement compromis. Les psychologues parlent de mise en place de "réseau de peurs" provoquant des phénomènes d'effroi à l'évocation souvent involontaire des situations traumatiques vécues. Plusieurs années après, ils sont nombreux à s'isoler du monde, (re)tomber dans la dépendance aux drogues ou devenir associables et violents avec un taux de dépression et de suicide important. On estime que 40 % des enfants qui ont été engagés plus d'un mois présentent des troubles du syndrome post traumatique.

5 Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR)

Souvent sous l'égide des Nations unies, ou à l'initiative d'ONG, des structures se mettent en place pour aider les ex-enfants soldats à réintégrer la vie civile. Tel l'exemple du Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé (BVES) de Murhabazi Namegabe au Sud Kivu qui va chercher au cœur même des milices et forces armées les enfants pour les démobiliser. Ils tentent par le théâtre, des jeux de rôles, des cérémonies, de réinsérer les enfants. Ils leurs donnent un enseignement général et technique et essaient de rendre possible le retour de l'enfant dans son environnement familial initial.

6 Faut-il juger les anciens enfants soldats ?

Ils ont commis des crimes et les populations victimes demandent réparation. Il ne peut y avoir de paix sans justice. Cependant, ces enfants sont aussi des victimes, et il faut rendre possible leur réinsertion dans l'espace social. Des tentatives de "justice transitionnelle" sont mises en place. .

7 Juger les recruteurs

La question du volontariat des enfants ne se pose pas. C'est aux adultes de ne pas recruter des enfants. Le statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) indique que la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants de moins de quinze ans dans les conflits armés est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ils sont imprescriptibles. Actuellement (début 2011) le procès de Thomas Lubanga inculpé pour la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldat durant le conflit qui a ensanglanté le Nord Est de la RDC en 2002 – 2003 est en cours d'achèvement. D'autres leaders de milice sont inculpés des mêmes chefs d'accusation en plus d'autres crimes de guerre. Des sanctions ont été décidées par l'ONU contre des chefs de guerre recrutant des enfants. Mais les juridictions locales sont souvent dans l'impossibilité de juger les recruteurs.

L'utilisation d'enfants (moins de 18 ans) dans les conflits armés est loin d'être un phénomène récent. C'est bien au contraire une réalité très ancienne, qui a été et est encore commune à tous les continents et à presque toutes les sociétés. Deux tournants historiques étaient censés proscrire cette pratique : l'apparition des forces armées nationales et professionnelles et l'élaboration d'un corpus juridique national et international propre à énoncer les obligations des Etats et de la société vis-à-vis des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Force est de constater que ces deux éléments ont eu des résultats inégaux.